

## Note de Confidentialité sous le domaine de premier niveau .lu

La Fondation RESTENA assure la coordination des ressources internet au niveau du Grand-duché de Luxembourg. Le service DNS-LU de la Fondation RESTENA est en charge de la gestion des noms de domaine sous .lu et est le responsable du système central des noms de domaine enregistrés sous le premier niveau .lu

DNS-LU traite à ce titre des données personnelles soumises à la législation nationale sur la protection des données et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

La Fondation RESTENA s'engage à garantir le respect des dispositions en matière de protection des données personnelles du Luxembourg et de l'UE.

La présente Note de confidentialité décrit la manière dont DNS-LU collecte, utilise, transmet et diffuse («traite») les données personnelles des requérants et titulaires de noms de domaine sous .lu, y compris, les contacts administratifs, et/ou techniques et/ou de facturations (personnes concernées) ainsi que les moyens mise en œuvre à cet effet.

### **1. Responsable du traitement des données**

Le Responsable du traitement des données du domaine de premier niveau .lu est:

Nom	Fondation RESTENA
Adresse	2, avenue de l'Université 4365 Esch-sur-Alzette Grand-duché de Luxembourg
Tél.	+352 42 44 09 1
Fax	+352 42 34 73
E-mail	domreg@dns.lu

En sa qualité de Responsable du traitement des données la Fondation RESTENA souscrit au respect des règles de protection des données personnelles.

### **2. Délégué à la Protection des données personnelles**

RESTENA Délégué à la Protection des données

Tél.	+352 42 44 09 1
Fax	+352 42 34 73
E-mail	domregs@dns.lu

### **3. Objet et base juridique du traitement des données**

#### Exécution d'un contrat

DNS-LU traite vos données en vue de l'exécution d'un contrat d'enregistrement et de gestion de nom de domaine sous le domaine de premier niveau .lu et pour assurer la bonne exécution des dispositions contractuelles sous-jacentes. L'exécution d'un contrat ne peut être réalisée que lors de la prise en compte et du traitement des données des personnes impliquées.

Finalité du traitement conformément à l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement général sur la protection des données.

#### Obligations légales

DNS-LU peut traiter vos données s'il est nécessaire de se conformer à des obligations légales et / ou dans le cadre de procédures judiciaires auxquelles DNS-LU pourrait être soumis, par exemple, si DNS-LU reçoit une notification en vue de la transmission ou de la divulgation de vos données personnelles à des autorités juridictionnelles ou gouvernementales.

Finalité du traitement conformément à l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement général sur la protection des données.

#### Intérêts légitimes

DNS-LU peut traiter vos données lorsque cela est strictement nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de DNS-LU ou d'un tiers pour prévenir la fraude, les cyber-attaques, la sécurité des réseaux d'information et pour garantir l'intégrité de vos données en relation avec l'enregistrement de noms de domaine, à moins que vos intérêts ou vos libertés et droits fondamentaux ne prévalent, compte tenu des attentes raisonnables fondées sur votre relation avec le responsable du traitement.

Finalité du traitement conformément à l'article 6, paragraphe 1, point f), du règlement général sur la protection des données.

### **4. Catégories de destinataires des données personnelles**

4.1. DNS-LU est autorisé à divulguer les données personnelles:

4.1.1 si la personne concernée demande que ses informations soient publiées et que DNS-LU puisse identifier le demandeur

4.1.2 dans la mesure où la divulgation est exigée par la loi, une instance publique, un tribunal ou une autre instance habilitée à cet effet et la demande est formulée conformément à la législation du Grand-duché de Luxembourg

4.1.3 si des parties intéressées soumettent par écrit à DNS-LU une information relative à l'adressage et à la configuration en vue de résoudre des problèmes actuels ou potentiels concernant l'utilisation ou/et le bon fonctionnement d'Internet respectivement du Domain Name System (DNS), et/ou encore de vérifier le statut d'un nom de domaine.

4.2. Dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles envers le titulaire de noms de domaine et en vue de fournir les services et pour les finalités décrits ci-avant, le titulaire autorise DNS-LU à transmettre les données personnelles à ses collaborateurs, mandataires ou tout autre prestataire à l'intérieur comme à l'extérieur du pays de résidence du titulaire. Les collaborateurs, mandataires ou tout autre prestataire ayant accès aux données personnelles sont tenus par DNS-LU de garantir le respect de toutes les dispositions applicables en matière de protection des données. Les personnes auxquelles DNS-LU donne accès aux données personnelles au sens de la présente déclaration sont formées à la protection des données.

4.3. Conformément à la demande du titulaire et des personnes concernées en relation avec un nom de domaine, DNS-LU est autorisé à divulguer les données personnelles

- à un registrar du choix du titulaire,
- et
- aux personnes concernées clairement identifiées.

4.4. En tant que personne concernée, vous avez le droit de demander à DNS-LU des informations quant aux destinataires de vos données personnelles, à moins que ces informations ne puissent être divulguées conformément aux dispositions légales du Grand-duché de Luxembourg.

4.5. Vous avez le droit d'être informé du transfert ou non de vos données personnelles vers un pays tiers ou vers une organisation internationale. Dans ce contexte, vous avez le droit d'être informé des garanties appropriées concernant le transfert conformément à l'article 46 du RGPD.

## **5. Sécurité, accès aux Données Personnelles, Rectification et le droit à la Portabilité**

5.1. DNS-LU a mis en place des dispositifs de sécurité physiques, électroniques et administratifs adaptés afin de protéger les données personnelles, parmi lesquels des pare-feu, des mots de passe personnels ainsi que des systèmes d'authentification.

5.2. Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les corriger via votre agent d'enregistrement habituel, et/ou au cas où DNS-LU agitait en tant d'agent d'enregistrement, via le site web [dns.lu](http://dns.lu), dans les locaux de DNS-LU, ou bien en adressant votre requête à l'adresse postale suivante:

2, avenue de l'Université,  
4365 Esch-sur-Alzette,  
Grand-duché de Luxembourg.

5.3. Vous avez le droit de récupérer vos données traitées par DNS-LU dans un format structuré et couramment utilisé et lisible par machine.

## **6. Mise à jour de vos Données personnelles, droit d'Opposition et Restriction du traitement**

6.1. Vous avez la responsabilité de fournir des données valides, réelles et complètes au moment de la conclusion du contrat, ainsi que pendant toute la durée de l'exécution de ce dernier. Des données valides, effectives et complètes doivent être fournies à tout moment à votre registrar.

6.2. En cas de modification de vos données personnelles, vous vous êtes responsable de la mise à jour sans délai auprès de votre registrar.

6.3. Si DNS-LU découvre que vos données sont fausses, obsolètes ou incomplètes, vous recevrez une demande pour corriger les données. Si aucune réponse n'est reçue ou si les données ne sont pas mises à jour dans un délai raisonnable, et dans tous les cas dans les 30 jours, DNS-LU se réserve le droit de procéder à l'annulation de l'enregistrement du nom de domaine conformément aux Conditions générales en vigueur.

6.4. Si un titulaire de nom de domaine s'oppose au traitement des données personnelles, DNS-LU mettra fin à la relation contractuelle, car la collecte de ces données et son traitement sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat d'enregistrement et de gestion d'un nom de domaine.

6.5. L'accès aux données personnelles est restreint. Toute requête de transmission de messages au titulaire en sa qualité de personne physique, est à adresser par écrit à DNS-LU en mentionnant la raison d'une telle requête. DNS-LU jugera de la légitimité de la demande et décidera sur cette base de procéder ou non au transfert des messages du requérant au titulaire sans entrer en contact directe avec ce dernier.

## **7. Mesures d'Identification**

7.1. Dans un souci de confidentialité et de protection des données, DNS-LU s'assurera de votre identité avant de répondre à toute demande de transmission de message au titulaire et se réserve le droit de demander une copie d'un document certifiant l'identité du requérant.

7.2. DNS-LU pourra refuser la demande s'il est dans l'impossibilité de vous identifier de manière certaine ou s'il juge la demande excessive ou infondée. Vous serez informé des motifs du refus dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. DNS-LU peut également exiger le paiement de frais raisonnables en cas de demandes infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.

## **8. Droit à l'Oubli et à la Limitation**

8.1. Dans les trente (30) jours suivant l'expiration ou la résiliation du contrat d'enregistrement et de gestion d'un nom de domaine, DNS-LU détruira ou supprimera de ses systèmes informatiques et de ses fichiers toutes les données personnelles en sa possession ou sous son contrôle à la date d'expiration ou de résiliation, exception faite des données personnelles que DNS-LU est légalement tenu de conserver après la résiliation ou l'expiration du contrat d'enregistrement et de gestion du nom de domaine.

8.2 En cas de Limitation les données ne peuvent plus faire l'objet d'un quelconque traitement.

## **9. Réclamations**

En cas de violation de la protection de vos données personnelles, vous pouvez adresser votre réclamation directement à l'autorité en charge du respect et du contrôle de la légalité de l'utilisation des données personnelles (Commission Nationale pour la Protection des données - CNPD).

## **10. Modification de la Politique de Confidentialité**

DNS-LU se réserve le droit de modifier les dispositions de la présente Note de Confidentialité. DNS-LU informera le public au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles stipulations, notamment par publication sur son site dns.lu.